



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE PONTIAC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mercredi 18 décembre 2019 à 19h30 à l'hôtel de ville, située au 2024, route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

La mairesse, Mme Joanne Labadie, la mairesse suppléante, Mme Leslie-Anne Barber et les conseillers, Mme Nancy Draper-Maxsom, Mme Susan McKay, M. Scott McDonald, M. Thomas Howard et Mme Isabelle Patry.

Également présent, M. Pierre Said, directeur général et quelques citoyens.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / AVIS DE CONVOCATION

La séance a été convoquée par le directeur général conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec*.

Mme Joanne Labadie, Présidente, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 7h30.

2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

Mme Joanne Labadie, Présidente, prend connaissance des inscriptions au registre des questions et donne la parole au public.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

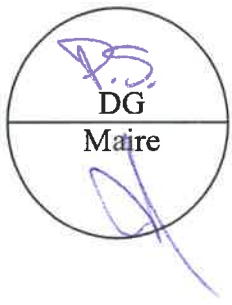
- 1. Ouverture de la séance / Avis de convocation**
- 2. Parole au public et questions**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption du budget 2020**
- 5. Adoption du programme triennal d'immobilisations**
- 6. Période de questions du public**
- 7. Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Thomas Howard et appuyé par la conseillère, Mme Isabelle Patry.

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

19-12-3971





MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

Adoptée

19-12-3972

4. ADOPTION DU BUDGET 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, « le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice ».

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné le 9 décembre 2019 conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, Mme Susan McKay et appuyé par la conseillère, Mme Leslie-Anne Barber.

ET RÉSOLU QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 pour la Municipalité de Pontiac, soient adoptées.

Adoptée

La conseillère, Mme Nancy Draper-Maxsom vote contre la résolution.

19-12-3973

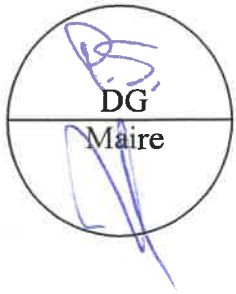
5. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR 2020, 2021 ET 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, « le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents ».

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, Mme Leslie-Anne Barber et appuyé par la conseillère, Mme Isabelle Patry.

ET RÉSOLU QUE le programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de Pontiac pour les années 2020, 2021 et 2022 soit adopté.

Adoptée



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Joanne Labadie, Présidente, demande si des personnes présentes ont des questions.

19-12-3974

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Nancy Draper-Maxsom et appuyé par la conseillère, Mme Susan McKay.

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte d'ajourner la séance à 20h15.

Adoptée

M. Pierre Said
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Mme Joanne Labadie
MAIRESSE

« Je, Joanne Labadie, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

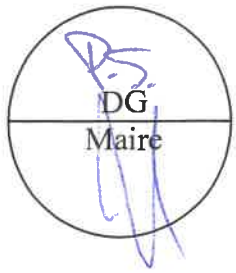
1^{ère} période de questions

1-Diane Lacasse	Madame a une question concernant le budget pour la conciergerie. La mairesse Labadie lui répond qu'une somme est prévue au budget à cet effet, mais que nous n'avons pas reçu de soumission qui correspondait à notre budget.
-----------------	---

2^e période de questions

1-Joan Belsher	Madame veut savoir pourquoi la conseillère Mme Draper-Maxsom a voté contre le budget. Mme Nancy Draper-Maxsom, conseillère, lui explique ses raisons.
2-Carl Hager	Monsieur demande des détails concernant l'impact créé sur le budget en rapport aux résidences détruites lors des inondations. La mairesse lui répond que l'impact est inconnu pour le moment, car nous n'avons pas encore tous les montants associés à cet événement. M. Hager demande si un budget est prévu afin de se préparer en cas de situations d'urgence. La mairesse lui répond qu'afin d'avoir des taux de taxes raisonnables, il a fallu faire certaines coupures, donc il n'y a pas de somme prévue au budget en cas d'urgence.
3-Diane Lacasse	Madame demande si le salaire des membres du conseil augmentera. La mairesse lui répond qu'un budget est prévu à cet effet, mais qu'aucune décision n'a encore été prise.
4-Joan Belsher	Madame demande si des sommes sont prévues pour la réparation/l'entretien des chemins Alary, Bronson-Bryant, Hammond, de la Montagne et Steele Line. La mairesse lui répond que nous sommes en attente d'un suivi du MSP dans ces dossiers.
5-Benoit Galipeau	Monsieur demande si des sommes sont prévues pour le chemin Eardley-Masham. La mairesse lui répond que ce chemin relève du MTQ.
6- Denis Dubé	Monsieur compare les plans triennaux de l'an passé à celui de cette année; beaucoup de projets ont été retirés. La mairesse lui répond que le plan triennal de cette année est plus concret et réaliste.





MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

7- Diane Lacasse	Madame mentionne qu'aucune somme n'est prévue pour le projet d'un immeuble pour aînés. La mairesse répond qu'aucune demande n'a été présentée à cet effet.
8- Melvin Maxsom	Monsieur demande si les évaluations de la CCN ont augmenté, et la raison pour laquelle les terres de la CCN seront seulement évaluées en 2020? Mme Labadie lui répond que ce sera à vérifier.
9- Roger Larose	Monsieur demande pourquoi il y a 80 000,00\$ de déficit dès le début. Il s'agit d'une erreur d'interprétation; la directrice des finances explique les mécanismes du budget.
10- Denis Dubé	Monsieur demande la raison pour laquelle les frais d'administration ont baissé, puisque les salaires augmentent. La mairesse lui répond qu'il y a eu des coupures à d'autres postes budgétaires.

